



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur la commune de Novion-Porcien (08270) présentée par la SAS Parc éolien de Novion-Corny sise 100 esplanade du Général de Gaulle, Coeur Défense Tour B 92932 Paris La Défense Cedex

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2019-613 du 3 octobre 2019, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **31 jours**, du **lundi 28 octobre 2019 au mercredi 27 novembre 2019 inclus**. Ce parc éolien se compose de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implanté sur la commune de Novion-Porcien. La puissance totale maximale du parc sera de 17,25 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 87 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 150 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Michel MAUCORT, ingénieur de l'environnement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Novion-Porcien.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Novion-Porcien aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi et vendredi de 14h00 à 17h30 et jeudi de 9h00 à 12h00. Mairie fermée les 1^{er} et 11 novembre 2019),

- sur support papier en mairie de Novion-Porcien, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mercredi 27 novembre 2019 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/Novion-Corny> et par courriel à l'adresse suivante : Novion-Corny@mail.registre-numerique.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Novion-Corny – Mairie – 1 place de la Mairie – 08270 Novion-Porcien. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête établi sur feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Novion-Porcien aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

en mairie Novion-Porcien (siège de l'enquête)

Lundi 28 octobre 2019 de 15h00 à 18h00

Samedi 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

Mercredi 13 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Jeudi 21 novembre 2019 de 09h00 à 12h00

Mercredi 27 novembre 2019 de 15h00 à 18h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Camille MARCEL personne responsable du projet à l'adresse suivante : 100 esplanade du Général de Gaulle, coeur défense tour B, 92932 Paris La Défense Cedex (mél : Camille.Marcel@edf-en.com) ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 3 octobre 2019

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Christophe HERIARD